



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/339
26 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Étant donné l'énormité du génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994, des questions continuent à être soulevées au sujet des actions de l'Organisation des Nations Unies immédiatement avant et pendant la période de cette crise. J'ai donc l'intention d'établir une procédure d'enquête indépendante sur les actions de l'Organisation des Nations Unies à cette époque.

L'objectif principal de l'enquête indépendante serait d'établir les faits et de tirer des conclusions en ce qui concerne la réaction de l'Organisation face à cette tragédie. Les enquêteurs devraient interroger toute personne ayant connaissance des événements en question et auraient accès sans restriction aux archives de l'Organisation, y compris les documents internes et les télégrammes. Je fixerais un délai pour l'achèvement de leurs travaux et ferais publier le rapport d'enquête comme document des Nations Unies. L'enquête sera financée au moyen des ressources existantes.

Avant d'agir, je vous saurais gré de bien vouloir me confirmer que le Conseil de sécurité appuie cette importante entreprise. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. ANNAN
